

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 68 Stages pédagogiques 3			
Ancien Code	PEGM3B68MA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEMB3680		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	18 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Sigouline LEMBOURG (lembourgs@helha.be) Salheddine BENCHAIB (salheddine.benchaib@helha.be) Julien SCLACMENDER (julien.sclacmender@helha.be) Marion DELHAYE (marion.delhaye@helha.be) Manon DECOURTY (decourtym@helha.be) Sandrine BOUCART (sandrine.boucart@helha.be) HELHa Loverval Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be) Ingrid DEJAIFFE (ingrid.dejaiffe@helha.be) Sylvie JANCART (sylvie.jancart@helha.be) Audrey COMPERE (audrey.compere@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	180		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE correspond à la situation d'intégration des stages dans laquelle l'étudiant est appelé à mobiliser la plupart des compétences et capacités développées au sein de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
 - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
 - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
- 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence

- 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
- 3.1 Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
- 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
- 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
- 7.2 Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages
- 7.3 Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe
- 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant :

- 1) Mobilisera les ressources de la langue orale et écrite dans le respect des normes dans les préparations de cours, les documents élèves ou toute autre situation de communication vécue dans le cadre du stage. (1.1)
- 2) Mobilisera un langage non verbal adapté aux circonstances et à la conduite de la classe (1.2)
- 3) Installera une relation saine d'écoute bienveillante et de respect des apprenants (2.1 , 7.2)
- 4) Utilisera judicieusement et respectera les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- 5) Respectera le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- 6) Remettra en question son attitude et ses pratiques et, par voie de conséquence, formulera oralement et par écrit en situation d'évaluation des stages une réflexion rétrospective sur toutes les dimensions de la prise en charge du stage, en faisant preuve de capacités d'analyse favorisant le développement professionnel ultérieur.
- 7) Modifiera toute activité préparée et/ou vécue en classe suite à l'analyse réalisée, ce, en coopération avec les maîtres de stage et enseignants de la HE (3.2, 3.3, 4.1, 4.3, 4.4)
- 8) Choisira adéquatement les documents pédagogiques et les analysera de manière approfondie en justifiant ses choix. (4.5)
- 9) Mobilisera à bon escient les ressources matérielles à disposition et/ou conçues lors du vécu des activités

d'enseignement-apprentissage (tableau classique, rétroprojecteur, TBI, matériel didactique,... (4.5)

10) Maîtrisera et intégrera les contenus disciplinaires enseignés ainsi que les concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités préparées et vécues en classe. (5.2, 5.4)

11) Fournira des préparations écrites pertinentes, personnelles documentées et complètes relatives à chaque intervention.

12) Mettra en œuvre, conduira et régulera, sur base des compétences du programme explicitées dans les préparations, des situations d'apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section en variant les procédés méthodologiques, en adaptant les contenus au niveau des élèves, en stimulant l'activité de tous, en communiquant les objectifs et en construisant les synthèses avec les élèves sur base de leurs découvertes. (5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5)

13) Identifiera les éléments significatifs et pertinents d'une situation d'enseignement-apprentissage menée par tout professionnel sur le lieu de stage et mettra en œuvre les gestes professionnels identifiés . (6.4)

14) Gèrera le groupe-classe et l'ambiance de travail dans leurs dimensions disciplinaire et relationnelle ; en suscitant la motivation des élèves, notamment, par les encouragements, en respectant le statut de l'erreur et en faisant preuve de tolérance vis-à-vis de leurs démarches (7.1, 7.2, 7.4)

15) Pratiquera l'évaluation formative de tous les élèves durant les activités par une observation efficace et par des interventions judicieuses (6.6)

16) Collaborera avec tous les partenaires en faisant preuve de disponibilité, d'adaptabilité, de réceptivité, d'esprit positif et d'éthique professionnelle.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PEGM2B35MA

Corequis pour cette UE : PEGM3B67MA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Braine-le-Comte

PEGM3B68MAA Stages pédagogiques 300 h / 18 C

+ HELHa Leuze-en-Hainaut

PEGM3B68MAA Stages pédagogiques 300 h / 18 C

+ HELHa Loverval

PEGM3B68MAB Stages pédagogiques 300 h / 18 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 180 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Braine-le-Comte

PEGM3B68MAA Stages pédagogiques 180

+ HELHa Leuze-en-Hainaut

PEGM3B68MAA Stages pédagogiques 180

+ HELHa Loverval

PEGM3B68MAB Stages pédagogiques 180

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50%

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Ancien Code	13_PEGM3B68MAB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEMB3682		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	18 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be) Ingrid DEJAIFFE (ingrid.dejaiffe@helha.be) Sylvie JANCART (sylvie.jancart@helha.be) Audrey COMPERE (audrey.compere@helha.be)		
Coefficient de pondération	180		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La liaison entre les apports théoriques et la pratique professionnelle est une caractéristique essentielle de la formation en Haute Ecole Pédagogique. Les stages constituent à cet égard des moments clés de la formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Après avoir éprouvé son projet professionnel en Bloc 1 (deux semaines de stage d'observation participante), puis s'être confronté aux premiers pas de la pratique durant quatre semaines pendant les stages de Bloc 2, l'étudiant fera, pendant les stages de Bloc 3 l'expérience de toutes les facettes du métier dans différents contextes: préparer, planifier, prester, collaborer, évaluer, etc. Plusieurs compétences seront visées :

- Maîtriser la didactique disciplinaire.
- Concevoir des dispositifs, des leçons, des séquences. En ce compris les épreuves d'évaluation.
- Gérer les situations d'apprentissage en classe et réguler son action.
- Porter un regard réflexif sur son activité d'enseignant.

L'étudiant devra montrer sa capacité à faire face aux situations professionnelles en milieu réel avec une autonomie de plus en plus large.

Les sous compétences 1.3, 4.1, 5.3, 7.3 et 7.4, bien que présentes dans la "fiche-chapeau", sont travaillées pendant les stages de Bloc 3 mais non évaluées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Dix semaines de stage sont réparties en deux ou trois stages effectuées dans les différentes formes d'enseignement (enseignement général, différencié, technique et professionnel). Pratiquement, cinq semaines organisées au Q1 et cinq autres au Q2. Une de ces semaines est à prester au choix dans l'enseignement primaire (obligatoire pour les étudiants en langues germaniques), l'enseignement spécialisé, la promotion sociale, le CEFA...

Démarches d'apprentissage

Plusieurs jours AVANT le stage, l'étudiant rencontre ses maîtres de stage (MdS) afin de recevoir les directives de travail et si possible observer son MdS. Dans la préparation de ses stages, l'étudiant est aidé par ses différents professeurs (professeurs de didactique des disciplines, professeurs de pédagogie, maîtres de formation pratique) ainsi que par ses MdS.

Tout au long du stage, le stagiaire reçoit aides et conseils qui contribueront à lui faire découvrir sa conception et sa pratique de l'enseignement et à ajuster celles-ci aux caractéristiques du terrain.

Au cours des stages de 3ème année, les étudiants ont la possibilité de tester les travaux didactiques élaborés dans le cadre de leur travail de fin d'études. Ils doivent également s'autoévaluer régulièrement et consigner leurs réflexions dans les documents prévus à cet effet.

Enfin, les étudiants doivent participer à plusieurs activités en dehors des heures de cours (voir la plaquette d'informations sur les stages : heures d'accompagnement) comme par exemples : assister à une réunion de parents, participer à des conseils de classe, encadrer une visite, assurer des surveillances, etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Plaquette d'informations sur les stages de Bloc 2 et de Bloc 3 présentant toutes les modalités pratiques, les outils d'évaluation, les documents officiels...

+ consignes de la coordinatrice de stages

+ consignes spécifiques à la sous-section

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une présence réelle en classe d'au moins 80%, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques, est obligatoire pour pouvoir être évalué et partir en stage.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille de compétences. Cette évaluation prend en compte les observations réalisées lors des visites des psychopédagogues et des didacticiens ainsi que les rapports d'évaluation remplis par les maîtres de stage et les évaluations des fardes de stage par les didacticiens et psychopédagogues. Elle est discutée et actée par un jury d'évaluation à l'issue des deux stages. Ces fardes de stage doivent être remis le lundi qui suit la fin du stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 180

Dispositions complémentaires

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50 %.

Conformément au RGE (article 112), les heures de stage non prestées car couvertes par un certificat médical ou par un motif légitime apprécié par la Direction et qui ne peuvent être récupérées au cours des stages sont a priori non remédiables.

Le non-respect des consignes administratives et/ou la remise d'une farde de stage non conforme aux exigences de la plaquette de stages et aux consignes spécifiques de la sous-section entraîne(nt) l'échec en stage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).